



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Janvier 2018

Bulletin d'informations officielles

No 1



Dans ce numéro :

| | |
|----------------------------------|----|
| Décisions du Conseil communal | 2 |
| Brèves de la Municipalité | 3 |
| Archives | 9 |
| Coup de balai | 10 |
| Horaires CarPostal | 11 |
| Chiens | 12 |
| Bibliothèque communale et divers | 13 |
| Gendarmerie, poste mobile | 16 |

Conseil communal du 13 décembre 2017

PREAVIS MUNICIPAL N°13/2017 : «Budget de fonctionnement 2018»

Dans sa séance du 13 décembre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 13/2017;
- adopté en séance de Municipalité du 13 novembre 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé
(à l'unanimité)

d'approuver le budget de fonctionnement pour 2018 présentant un total de revenus de CHF 7'498'900 et un total de charges de CHF 7'670'400, le déficit de CHF 171'500 étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

PREAVIS MUNICIPAL N°14/2017 : «Adoption des statuts et adhésion à l'association scolaire intercommunale ASIVenoge»

Dans sa séance du 13 décembre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 14/2017;
- adopté en séance de Municipalité du 16 octobre 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé
(à la large majorité et 2 abstentions)

- d'accepter les statuts de l'ASIVenoge;
- d'accepter d'adhérer à l'ASIVenoge.

PREAVIS MUNICIPAL N°15/2017 : «Modifications des articles 5 et 6 de l'annexe du Règlement communal sur la distribution des eaux»

Dans sa séance du 13 décembre 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 15/2016 du 13 novembre 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à la large majorité et 3 abstentions)

1. d'accepter les modifications de l'annexe au Règlement communal sur la distribution de l'eau avec délégation de compétences;
2. de fixer l'entrée en vigueur des modifications de l'annexe au Règlement dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

***Les brèves de la Municipalité – Olivier Berthoud,
municipal***

Procédures

Le recours contre le projet de bâtiment polyvalent est toujours pendant.

La Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du Tribunal cantonal a déclaré le recours contre le projet H2M irrecevable. La voie d'un recours au Tribunal fédéral est encore ouverte.

Olivier Duperrut, municipal

Entretien des bâtiments communaux

Le local à l'étage de la Seringue a été repeint, ce qui permettra au futur locataire de pouvoir emménager, dès le 1er janvier 2018, dans un local rafraîchi.

La salle de paroisse à la Cure a également été partiellement repeinte.

Etat à ce jour dans la Zone industrielle de la Plaine de la Venoge :

IED (parcelle 929)

Construction de bureaux avec halle de stockage : la halle étant terminée, la visite finale a été effectuée ; un document doit encore nous parvenir pour que le permis d'utiliser puisse être délivré.

PanGas SA (parcelle 1139)

Construction d'une halle industrielle avec surface de distribution gaz sanitaire et stockage, salle de formation et bureaux : la halle étant terminée, la visite finale a été effectuée ; quelques documents doivent encore nous parvenir pour que le permis d'utiliser puisse être délivré.

Stirnemann SA (parcelle 933)

Construction d'une halle industrielle et administrative : en construction et dans l'attente de l'annonce de fin des travaux pour une visite finale en vue de la délivrance du permis d'utiliser.

Camion Transports SA (parcelle 924)

Construction d'un centre logistique pour transbordement rail-route et route-rail + bureaux : en construction et dans l'attente de l'annonce de fin des travaux pour une visite finale en vue de la délivrance du permis d'utiliser.

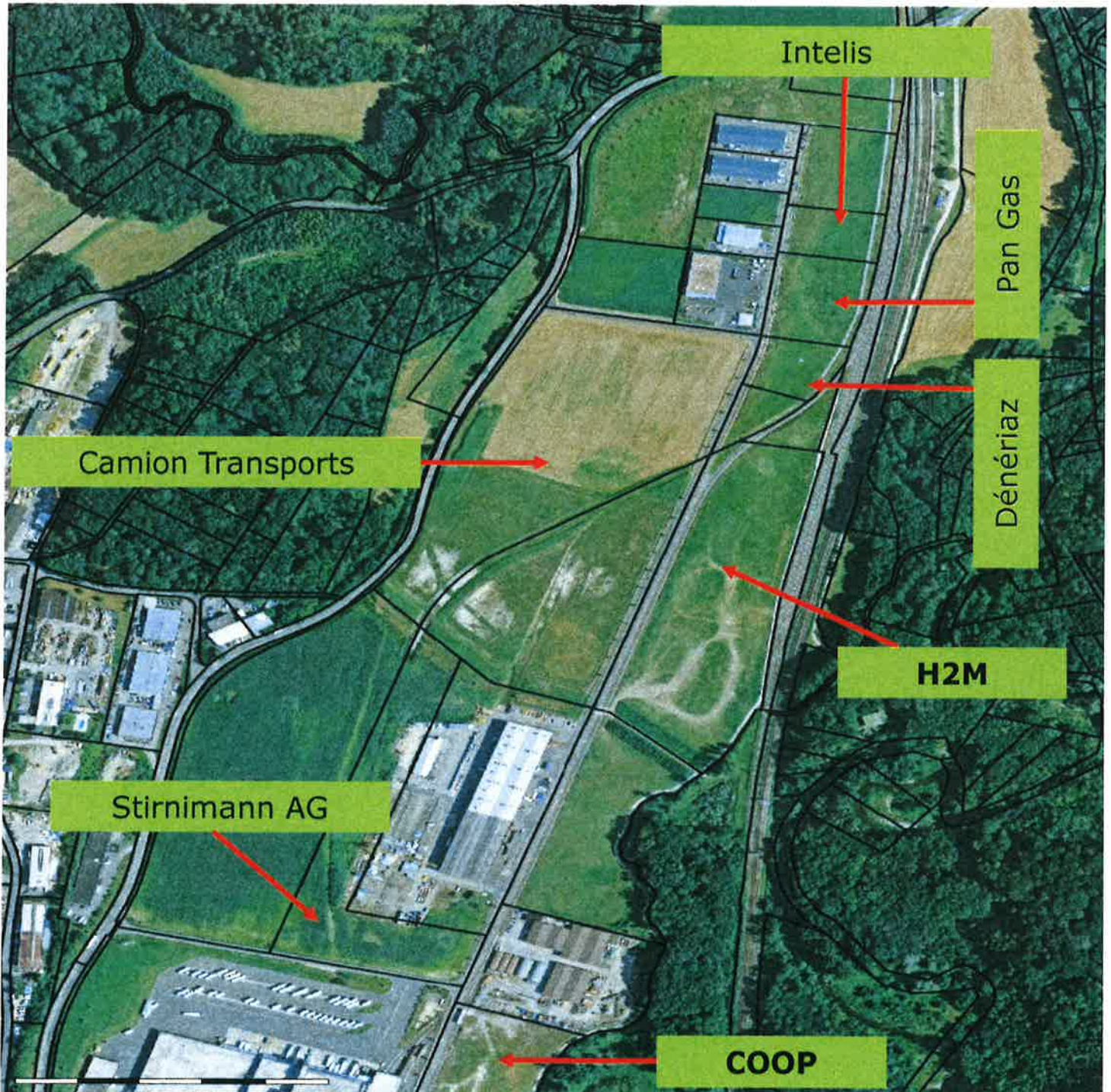
H2M (parcelle 926)

Construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi que d'une voie de desserte : la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du Tribunal cantonal a déclaré le recours contre le projet H2M irrecevable. La voie de recours au Tribunal fédéral est encore ouverte.

COOP (parcelle 920)

Construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922.

Les recourants contre le projet de la COOP ont décidé de retirer leur recours. Les travaux ont donc débutés au mois de novembre, hormis les places de parc qui sont toujours en discussion auprès de la CDAP concernant leur nombre.



Michel Gruaz, municipal

Domaine de l'eau

Le décompte entre le volume d'eau acheté et vendu, de sept. 2016 à sept. 2017, présente une différence de 5'350 m³ sur 71'236 m³ achetés à l'EIEVV et à Eauservice, soit une perte limitée de 8,1 %. Une bonne partie est due à trois fuites sur les conduites d'eau communales, une en décembre 2016 et deux en août et sept. de cette année, ainsi qu'à plusieurs fuites sur des conduites privées, mais avant compteur. L'objectif était de faire mieux qu'en 2016. Il est atteint pour 0,6 % seulement. Malgré l'excellent réseau dont nous disposons présentement, les petits soucis, en particulier sur les conduites privées, ne nous permettront pas de faire beaucoup mieux à l'avenir.

Règlement général de police (RGP)

Lors du dernier Conseil, la commission chargée d'étudier le préavis a proposé un amendement afin de modifier le paragraphe 11bis. Celui-ci a trait aux montants des contraventions en référence avec la LAOC (Loi sur les Amendes d'Ordre Communales). Malgré les arguments de la Municipalité en faveur du maintien de l'article tel quel, vous avez accepté l'amendement de la commission.

Cette modification n'a malheureusement pas trouvé grâce auprès de l'Etat. En effet, la loi cantonale impose à son art. 3 que la liste des contraventions réprimées par des amendes d'ordre ainsi que le montant de celles-ci figurent dans le RGP de la commune.

Par conséquent, la délégation de compétence que vous avez accordée à la Municipalité, s'agissant des contraventions et du montant des amendes, n'est donc pas conforme à la législation cantonale.

Un nouveau préavis, visant à maintenir l'art. 11 bis tel qu'il figurait initialement dans notre projet de RGP, vous sera donc présenté en mars prochain.

Eric Maeder, municipal

Le 27 octobre, nous avons reçu les nouveaux citoyens, 10 jeunes ont répondu présent. 2 se sont excusés, 3 n'ont pas répondu. Cette année nous avons modifié le programme. Après une visite du réservoir avec explications sur la provenance de notre eau, nous nous sommes rendus au refuge pour terminer la soirée autour d'une fondue chinoise. Chaque participant a un reçu un cadeau de la part de la commune.

Le 31 octobre, nous avons reçu les nouveaux habitants. 40 personnes ont répondu présent. Les autorités et le personnel communal se sont présentés. La grande majorité des représentants des sociétés et groupes locaux (culturels, sportifs, spirituels) ont présenté leurs activités. Nous avons ainsi profité de faire plus ample connaissance et de nouer des contacts.

La commune a organisé une fenêtre de l'Avent **le mardi 5 décembre** où une trentaine de personnes sont venues déguster la soupe à la courge préparée par Mme Duvoisin et partager le verre de l'amitié. Nos remerciements à la gym dames pour la mise sur pied du calendrier de l'Avent et de l'organisation du téléthon.

Le 12 décembre, nous avons reçu le personnel non permanent que nous avons pu remercier pour le travail qu'il effectue toute l'année autour d'un apéro dînatoire.

Contrôles vitesse 2017 zone 30 Km/h

| Emplacement du radar | Date | Valeurs | Estimation Véhicules | Vd [km/h] | Vmax [km/h] | V85 [km/h] |
|--|-----------------------------------|---------|----------------------|-----------|-------------|------------|
| Grand-Rue 42 direct. Lsne (visible) | 12 au 19 août 17 | 24173 | 5515 | 27 | 56 | 33 |
| Grand-Rue (garage) direct. école (visible) | 28 oct. au 4 nov.17 | 31340 | 5780 | 27 | 58 | 31 |
| Rte de Bovon zone 30 direct. Penthaz (visible) | 9 nov. au 16 nov.17 | 25690 | 5959 | 28 | 55 | 33 |
| Grand Vigne 21 direct. Salle de sport (visible) | 11 mai au 1 juin 17 3 semaines | 20947 | 3768 | 26 | 64 | 32 |
| Rte de Bovon école direct. Cuvillard (visible) vacances de Pâques | 7 au 20 avril 17 2 semaines | 50423 | 10272 | 27 | 69 | 33 |

Ingrid Rossel, syndique

Monsieur le Président, Madame la secrétaire du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, mes chers collègues municipaux,

Nous voici déjà arrivés au terme de cette année 2017, et c'est le moment opportun pour vous remercier de votre engagement.

Vous qui avez fait partie d'une commission, les conseillers, le bureau, le Président, avec lequel nous entretenons toujours des rapports très cordiaux, et qui se tient toujours à disposition. Merci à vous tous et à toi Sébastien.

La Municipalité constate avec plaisir qu'après un an et demi, nos nouveaux conseillers ont déjà trouvé leurs marques.

La Municipalité a traité bien des dossiers hors préavis. Des dossiers notamment liés à la Zone Industrielle, à des procédures juridiques, à la RC 177. Nous sommes heureux de vous annoncer que le public pourra découvrir cette route le 8 septembre prochain.

Ma gratitude va également à mes collègues qui ont eu fort à faire cette année ainsi qu'à notre personnel communal, toujours fidèle au poste. Bienvenue à M. Nelso Batista notre nouveau concierge et huissier du Conseil.

Merci également aux personnels de la cantine, de la bibliothèque, aux patrouilleuses, à M. Verly pour sa maîtrise de la technique de la grande salle, à Mme Edith Gruaz notre archiviste, à Mme Kuenzi pour le refuge et à la famille Bolay pour la déchèterie en Faraz. L'engagement de toutes ces personnes rend la vie agréable dans notre commune.

La Municipalité vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël qui sont traditionnellement un moment familial et privilégié, nous vous souhaitons une excellente année 2018, et que la santé soit avec vous.

Bonne
ANNÉE 2018

A decorative graphic featuring the text 'Bonne ANNÉE 2018'. The word 'Bonne' is written in a large, elegant, black cursive font. Below it, 'ANNÉE 2018' is written in a bold, gold, sans-serif font. The text is surrounded by a cluster of small, colorful stars in shades of red, yellow, and gold, scattered across the bottom and right sides of the graphic.



Régulièrement des documents extraits de nos archives
par Mme Edith Gruaz, responsable, vous seront présentés ici

Cossonay le 24 juillet 1905.

A la Municipalité de Tuffens la Ville.

La fête des vigneronns qui aura lieu à Tevey du 4 au 11
Août prochain, attirera dans le pays, outre les spectateurs,
bon nombre de malfaiteurs; il importe de prendre des mesures
à cette occasion, en vue de la sécurité publique aussi le
Département de Justice & Police demande aux autorités
Communales de faire exercer pendant la première
quinzaine du mois d'Août, une surveillance toute spéciale
sur les vagabonds et les gens suspects.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire.

Le Préfet.

J. Jaquies

La Municipalité met sur pied une action de sensibilisation de la population au respect de la propreté du domaine public.



Cette action se déroulera
le samedi 24 mars 2018
 sur le territoire communal



Elle vous propose une activité de nettoyage d'un espace naturel au sein de notre commune.

Munis d'un équipement adéquat, les bénévoles se promènent en petits groupes, afin de nettoyer les déchets et autres détritiques se trouvant dans la nature. Cette action se terminera par un repas offert au refuge par les autorités.

La Municipalité remercie les personnes intéressées (adultes, adolescents, enfants, famille) de lui faire parvenir le talon ci-dessous d'ici au 31 janvier 2018.

Le programme définitif sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. En cas d'un nombre insuffisant de participants ou de météo exécrationnelle, la Municipalité annulera cette activité.

Un grand merci à toutes les personnes motivées par cette action !

Votre Municipalité

INSCRIPTION(S) à faire parvenir d'ici au 31 janvier 2018

au Bureau communal, rue de la Poste 10
 ou par mail à commune@vufflens-la-ville.ch

Nous inscrivons : (adultes) (enfants)

à l'action « Coup de balai » du samedi 24 mars 2018

Nom et prénom :

Adresse :

No de téléphone :

Signature :

Horaire

10.056 Mex–Vufflens-la-Ville–Bussigny ©

Lundi-vendredi sauf fêtes générales et lundi du Jeûne

| | 5601 | 5603 | 5605 | 5607 | 5609 | 5611 | 5613 |
|--------------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|
| → | | | | | | | |
| Mex VD, village | 630 | 730 | 830 | 1630 | 1730 | 1830 | 1930 |
| Vufflens-la-Ville, église | 635 | 735 | 835 | 1635 | 1735 | 1835 | 1935 |
| Vufflens-la-Ville, Cuvillard | 636 | 736 | 836 | 1636 | 1736 | 1836 | 1936 |
| Vufflens-la-Ville, gare | ○ 638 | 738 | 838 | 1638 | 1738 | 1838 | 1938 |
| Vufflens-la-Ville | 642 | 742 | 842 | 1642 | 1742 | 1842 | 1942 |
| Lausanne | ○ 658 | 758 | 858 | 1658 | 1758 | 1858 | 1958 |
| Vufflens-la-Ville, gare | 638 | 738 | 838 | 1638 | 1738 | 1838 | 1938 |
| Vufflens-Aclens, zone industr. | 643 | 743 | 843 | 1643 | 1743 | 1843 | 1943 |
| Bussigny VD, gare sud | ○ 648 | 748 | 848 | 1648 | 1748 | 1848 | 1948 |
| Bussigny | 653 | 753 | 853 | 1653 | 1753 | 1853 | 1953 |
| Lausanne | ○ 705 | 805 | 905 | 1705 | 1805 | 1905 | 2005 |
| ← | | | | | | | |
| Lausanne | 554 | 654 | 754 | 1554 | 1654 | 1754 | 1854 |
| Bussigny | ○ 603 | 703 | 803 | 1603 | 1703 | 1803 | 1903 |
| | 5602 | 5604 | 5606 | 5608 | 5610 | 5612 | 5614 |
| Bussigny VD, gare sud | 608 | 708 | 808 | 1608 | 1708 | 1808 | 1908 |
| Vufflens-Aclens, zone industr. | 613 | 713 | 813 | 1613 | 1713 | 1813 | 1913 |
| Vufflens-la-Ville, gare | ○ 618 | 718 | 818 | 1618 | 1718 | 1818 | 1918 |
| Lausanne | 601 | 701 | 801 | 1601 | 1701 | 1801 | 1901 |
| Vufflens-la-Ville | ○ 613 | 713 | 813 | 1613 | 1713 | 1813 | 1913 |
| Vufflens-la-Ville, gare | 618 | 718 | 818 | 1618 | 1718 | 1818 | 1918 |
| Vufflens-la-Ville, Cuvillard | 619 | 719 | 819 | 1619 | 1719 | 1819 | 1919 |
| Vufflens-la-Ville, église | 621 | 721 | 821 | 1621 | 1721 | 1821 | 1921 |
| Mex VD, village | ○ 626 | 726 | 826 | 1626 | 1726 | 1826 | 1926 |

Ordre des arrêts: **Mex VD**: village;
Vufflens-la-Ville: église, Cuvillard,
 gare; **Vufflens-Aclens**: zone
 industr.; **Bussigny VD**: gare sud

☒ Annonce préalable requise au
 plus tard 24 h à l'avance au 0848 40
 20 40 (selon horaire ci-dessous).

© Groupes : réservation au
 0848 40 20 40 du lundi au vendredi
 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à
 17h00.

Pour les dimanches, lundis et fêtes
 générales, annonce jusqu'à 12h00
 le jour ouvrable précédent.

CarPostal Suisse SA (PAG)
Région Ouest
1401 Yverdon-Les-Bains
 ☎ 0848 40 20 40
 Fax 058 667 33 99
 www.carpostal.ch
 ouest@carpostal.ch

10.953 Vufflens-la-Ville–Mex VD–Villars-Ste-Croix (Taxibus)

Pour les horaires voir www.t-l.ch

♿ Toutes les courses
 ☎ 021 621 01 11

TL, Lausanne
Transports publics de la région
lausannoise sa
Service Client ☎ 021 621 01 11,
prix d'un appel local (non
surtaxé).
 www.t-l.ch



RECENSEMENT DES CHIENS

En application du règlement du Conseil d'Etat du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la Municipalité de Vufflens-la-Ville informe les propriétaires ou détenteurs qu'ils sont tenus de déclarer au Bureau communal :

- a) les chiens acquis ou reçus (présentation du carnet de vaccination)**
- b) les chiens nés en 2017 et restés en leur possession**
- c) les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2017, pour radiation**
- d) tout animal en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.

Il est rappelé que toute acquisition ou naissance de chiens en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours au Bureau communal.

Les personnes emménageant dans la localité sont également tenues d'annoncer leur(s) chien(s) auprès du même office.

Tous les chiens doivent être munis d'un collier permettant l'identification du propriétaire. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Par ailleurs, les propriétaires et les détenteurs de chiens « potentiellement dangereux » doivent annoncer leur animal au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, au moyen du formulaire ad hoc.

Nous vous rappelons que des sacs pour le ramassage des crottes sont à votre disposition au Bureau communal.

La Municipalité



Atelier découverte pour les tout petits



Nuchstart
Né pour lire
Nati per leggere
Naschi per legger

Moment de partage...

Plaisir du livre...

Convivialité...

Découverte...



Avec qui ?

Avec maman, papa, grand-papa, grand-maman, son frère, sa
sœur, sa nounou, la bibliothécaire,...

Nous vous attendons les

Lundi 5 février 2018 à 9h30

Lundi 23 avril 2018 à 9h30

Lundi 4 juin 2018 à 9h30

A la bibliothèque de Vufflens-la-Ville

Cuvillard 17
1302 Vufflens-la-Ville

Venez nombreux !

Animé par Florence Paratte enseignante
Toute question au 079 547 54 33



Nuchstart
Né pour lire
Nati per leggere
Naschi per legger



**La Société coopérative du congélateur
de Vufflens-la-Ville, Mex et environs
recherche **un/une membre****

Afin d'aider à effectuer des dépannages occasionnels (changements d'ampoules et de serrures) et entretien sporadique du local.

Des cases sont encore à louer :

Case de 100 Lt 45.- / 50.- annuel

Case de 200 Lt 90.- / 100.- annuel

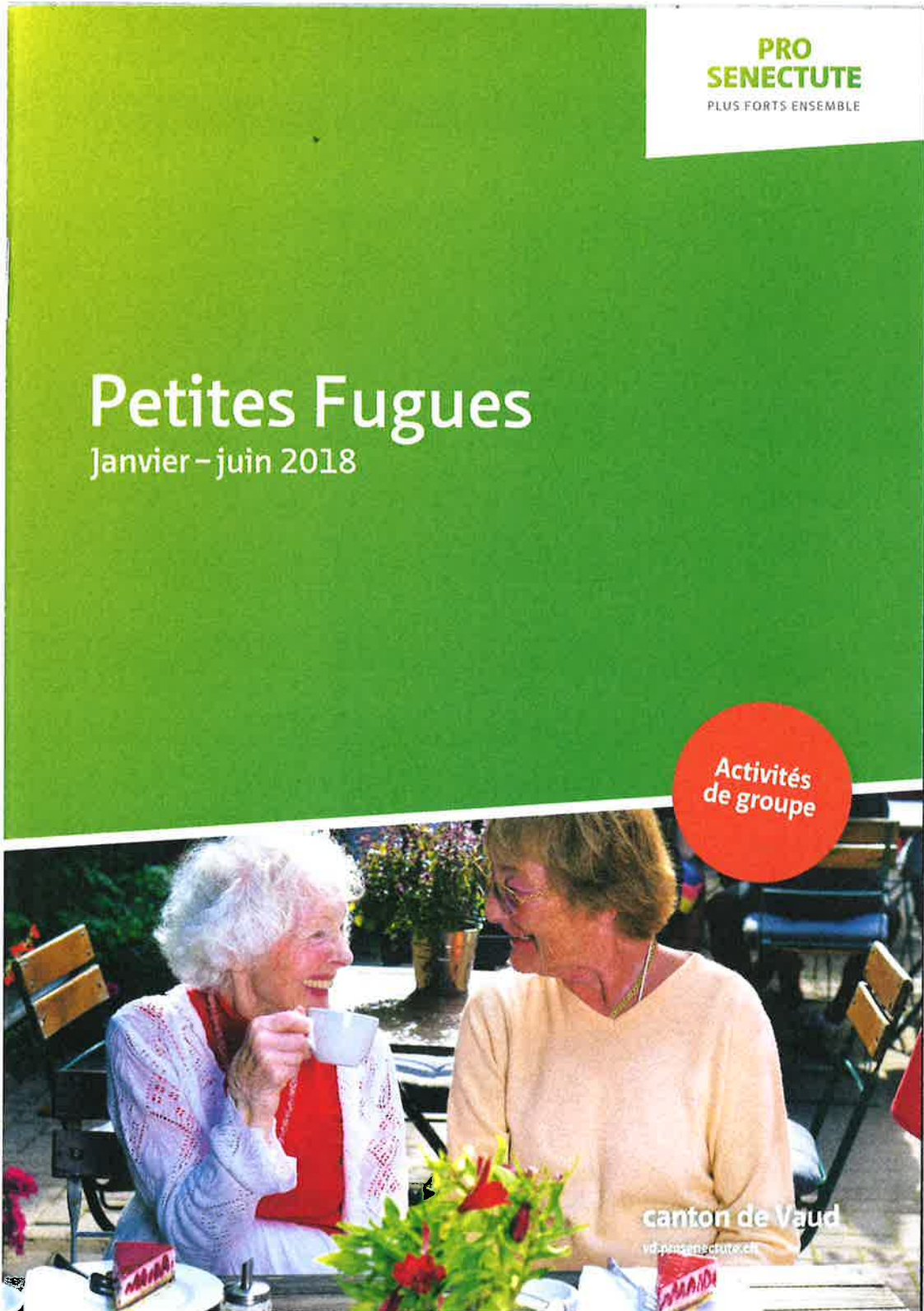
Pour tout intérêt et/ou renseignements :

Danielle Besançon, Présidente et responsable des cases
021 701 19 38

Eric Maeder, vice-Président
021 701 35 80

Anita Cochard, secrétaire/caissière et responsable de la facturation, 021 731 49 07 – anita.cochard@gmail.com

Brochure à votre disposition au Bureau communal





www.vufflens-la-ville.ch



LE POSTE MOBILE LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.)

URGENCE

117

POSTE GENDARMERIE

ECHALLENS

021 557 98 21

POSTE MOBILE

079 808 50 18
079 220 24 72

VUFFLENS-LA-VILLE

| | |
|-----------------------|----------|
| mardi 16 janvier 2018 | Le matin |
| Cuvillard | |

